

8 mars 2006
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 b) de l'ordre du jour

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : questions et tendances
nouvelles et approches novatrices des problèmes
qui ont des répercussions négatives sur la condition
de la femme ou sur l'égalité entre les sexes**

Table ronde de haut niveau sur les dimensions sexospécifiques des migrations internationales

Résumé présenté par la Présidente

1. À sa 9^e séance, le 2 mars 2006, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde de haut niveau sur le thème « Les dimensions sexospécifiques des migrations internationales ». Y ont participé : M^{me} Monica Boyd (Chaire de recherche du Canada en sociologie, Université de Toronto); M. Manuel Orozco (Associé principal, Dialogue interaméricain, États-Unis d'Amérique); M^{me} Ndioro Ndiaye (Directrice générale adjointe, Organisation internationale pour les migrations, Genève); M^{me} Maruja Milagros B. Asis (Directrice de la recherche et des publications, Centre Scalabrini pour les migrations, Philippines); et M^{me} Irena Omelaniuk (Conseillère pour les migrations, Banque mondiale). La table ronde était animée par la Présidente de la Commission, M^{me} Carmen María Gallardo (El Salvador).
2. La table ronde de haut niveau a permis à la Commission d'examiner les aspects pluridimensionnels des migrations internationales du point de vue des femmes et d'apporter sa contribution au Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement, qui se tiendra les 14 et 15 septembre 2006 à l'Assemblée générale.
3. Les femmes participent activement au processus de migration au sein des pays et entre ces derniers. Les statistiques révèlent, par exemple, que les femmes représentent désormais 51 % des migrants internationaux dans les régions plutôt



développées. Les femmes se déplacent seules en tant que principales salariées ou à des fins de regroupement familial. La plupart des femmes se déplacent volontairement, mais des femmes et des filles sont également forcées à émigrer pour cause de conflit et de violence. Il est de plus en plus admis que le processus de migration est entaché de préjugés sexistes, ce qui se traduit par des expériences différentes pour les femmes, par rapport aux hommes, notamment en ce qui concerne la sortie du pays d'origine, l'entrée dans le pays de destination et les expériences vécues dans celui-ci. Les causes et les issues des migrations peuvent varier considérablement selon que l'on est un homme ou une femme.

4. Les liens entre migration et développement ont été jugés déterminants. Les aspects pluridimensionnels de la migration internationale doivent être examinés dans leur globalité. La pauvreté et le manque d'accès aux ressources économiques ont été recensés comme étant les principales causes des migrations des femmes. L'accélération du développement socioéconomique, notamment au moyen d'investissements dans le secteur de la santé, peut dissuader les femmes d'émigrer. Une plus grande égalité entre les sexes dans les pays d'origine peut également réduire l'intérêt des femmes pour l'émigration ainsi que leur besoin d'émigrer, même pour des raisons économiques. Les perceptions que l'on a du rôle des hommes et des femmes, les relations au sein des ménages et la répartition des ressources déterminent la capacité des femmes de décider d'émigrer de manière autonome, de contribuer à la prise de décisions concernant les migrations dans le ménage et d'accéder aux ressources à des fins de migration.

5. Peu de renseignements sont disponibles quant aux effets que la migration des femmes et des hommes a sur les membres de la famille qui reste dans les pays d'origine. Il faut examiner de plus près les conditions structurelles (sous-développement, pauvreté...) qui poussent les individus à émigrer et à quitter leur famille. L'importance du rôle que les politiques nationales pourraient jouer pour assurer le bien-être de ceux qui restent dans le pays d'origine a été relevée, et il a été recommandé que les participants au Dialogue de haut niveau qui se tiendrait à l'Assemblée générale en septembre 2006 se penchent sur cette question.

6. L'autonomisation des femmes quant à la migration passe par une plus grande participation de celles-ci aux décisions prises dans ce domaine. La question de l'autonomisation des migrantes devrait être expressément traitée dans les législations et les politiques sur la migration. Il a été noté que les pays d'origine et de destination devaient examiner leurs politiques de sortie et d'entrée afin de déterminer leurs incidences sur les femmes et que les ministères devaient intensifier leur collaboration en vue d'accorder une plus grande attention à l'égalité des sexes et aux liens existant entre l'égalité des sexes, la migration et le développement.

7. Il a été relevé que la migration des femmes et des hommes était liée à une demande précise de différents types de main-d'œuvre. Dans certains pays, la demande de main-d'œuvre dans des secteurs traditionnellement dominés par les hommes, par exemple le bâtiment, se traduit par un fort taux de migration masculine. Dans d'autres pays, la demande de dispensateurs de soins entraîne une migration plutôt féminine. Les participants ont toutefois noté que le secteur des soins se caractérisait souvent par la précarité et l'absence de protection.

8. Les accords conclus entre les pays d'origine et les pays de destination en vue d'encourager et de faciliter la migration sont généralement d'ordre économique. Les questions d'égalité des sexes n'y sont souvent pas abordées, ce qui peut avoir des

conséquences préjudiciables pour les femmes. La question de l'« exode des cerveaux » a été soulevée et il a été noté que, dans certains pays en développement, un nombre considérable de professionnels, dont des femmes, émigraient vers les pays développés pour mieux gagner leur vie.

9. Les conditions de vie et de travail des migrantes en situation régulière ou irrégulière devraient être examinées plus avant, notamment pour repérer les cas d'abus et de mauvais traitements. La question de la violence à l'encontre des migrantes a été jugée d'une importance critique. La question de la discrimination raciale, de la xénophobie et des autres formes de discrimination a également été soulevée par certains participants. Les démarches fondées sur les droits et soucieuses de l'égalité des sexes qui sont adoptées en matière de migration devraient notamment avoir pour objet de promouvoir et de protéger les droits des travailleuses migrantes, par exemple en encourageant la création d'un contexte international favorable, la ratification et l'application d'instruments juridiques internationaux, y compris les normes du travail fixées par l'Organisation internationale du Travail, et l'harmonisation des législations nationales. Les législations devraient répondre aux besoins des États, mais aussi à ceux des migrants. Il a été recommandé de nouer des partenariats avec les syndicats et de dispenser une formation aux forces de police et aux agents chargés du contrôle des frontières. Le rôle clef joué par les organisations non gouvernementales dans la promotion des droits des migrantes a été mis en avant.

10. Dans certains pays, les éléments d'information disponibles donnent à penser que les migrants rapatrient plus de fonds que les migrantes car leurs salaires sont plus élevés. Dans d'autres cas, les femmes rapatrient davantage de fonds car la proportion migrantes/migrants est plus élevée. Les femmes sont généralement les principales bénéficiaires des fonds rapatriés, lesquels sont habituellement consacrés à l'éducation et aux soins de santé dispensés aux enfants. Aussi bien les expéditeurs que les destinataires des fonds rapatriés ont le plus grand mal à accéder aux institutions financières. Les banques et autres institutions financières devraient améliorer leurs services. La question des rapatriements de fonds doit être étudiée plus avant sous l'angle de la problématique hommes-femmes.

11. Tant les pays d'origine que les pays de destination doivent assumer la responsabilité du bien-être des migrantes. La nécessité d'appeler l'attention sur les contributions des migrantes dans les pays de destination a été mise en avant. Quoique considérables, ces contributions sont souvent méconnues en raison de la forte concentration de travailleuses migrantes dans le secteur privé. On a fait observer qu'il importait de sensibiliser davantage l'opinion à la diversité de cultures chez les migrants.

12. Il a été noté qu'il fallait faire face aux problèmes sociaux liés à la migration dans les pays de destination et lier les aspects sociaux et économiques du processus de migration. Les migrantes elles-mêmes peuvent jouer un rôle essentiel dans le règlement des problèmes sociaux. L'importance de l'aide que les communautés de la diaspora apportent aux migrantes, y compris aux fins d'intégration dans les pays de destination, a été mise en évidence. Les associations de migrants et les organisations non gouvernementales s'occupant de questions intéressant les migrants pourraient jouer un rôle important dans le règlement des problèmes liés à la migration.

13. Il a été convenu que le trafic était un problème de développement qui se rapportait à tous les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier

ceux concernant l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La majorité des femmes victimes de ce trafic sont issues de milieux à faibles revenus et socialement défavorisés et viennent de pays en développement ou de pays en transition. Dans les pays dépourvus de systèmes de sécurité sociale globaux, les femmes sont vulnérables au trafic et, au bout du compte, travaillent souvent dans des secteurs non réglementés.

14. L'absence forcée des femmes pour cause de trafic se traduit par la désintégration des familles, une négligence vis-à-vis des enfants et des personnes âgées, et des répercussions négatives sur la santé et l'éducation. Une autre conséquence du trafic est que les enfants sont parfois obligés de travailler et ne reçoivent donc aucune éducation, ce qui renforce les cycles de l'illettrisme et de la pauvreté qui entravent les efforts de développement. Cette situation peut avoir des incidences négatives sur les services de santé publique, y compris sur le retour des victimes du trafic. Il a été noté que les incidences du trafic n'avaient pas été suffisamment étudiées et qu'il n'existait pas d'indicateurs pour mesurer effectivement les effets sur les familles.

15. Il a été recommandé aux organisations s'occupant principalement des questions de migration, notamment l'Organisation internationale pour les migrations, d'enquêter sur les causes du trafic et d'établir des indicateurs globaux qui permettent de procéder à des analyses de la situation dans les différents pays. Il est nécessaire de mettre au point des modèles pour évaluer les flux du trafic, repérer les signes avant-coureurs, et déterminer les incidences du trafic sur les pays d'origine, notamment les coûts pour les systèmes de santé publique. Les évaluations des programmes de lutte contre le trafic devraient comprendre une analyse des facteurs inhérents au marché du travail et du rôle des recruteurs. La nécessité de prendre des mesures juridiques efficaces pour faire face au trafic de femmes et de filles et de promouvoir une collaboration transfrontière, y compris en matière de surveillance et de poursuite, a été mise en avant.